



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024 A 18 H 30

Convocation envoyée le : 31 octobre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de conseillers absents : 2

Nombre de pouvoirs : 5

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le SIX NOVEMBRE à 18 heures 30 en Mairie de Nyons, s'est tenu le Conseil Municipal sous la présidence de M. Pierre COMBES, Maire de Nyons.

Etaient présents :

M. Pierre COMBES - M. Thierry DAYRE - Mme Marie-Christine LAURENT - Mme Aurore AMOURDEDIEU - M. Pascal LANTHEAUME - Mme Odile PILOZ - Mme Aurélie LOUPIAS - M. Jean-Luc GREGOIRE - M. Roger VIARSAC - Mme Colette BRUN CASTELLY – M. Christian CARRERE - M. Yves RINCK - Mme Martine BERTHE, - M. Patrick CATHENOZ – Mme Monique BOTTINI - Mme Jocelyne AUDIBERT - Mme Nadia MACIPÉ - Mme Florence BOUNIN – M. Erwan ALLÉE - Mme Marylin FLAMAIN - Mme Isabelle TEISSEYRE – M. Virgile VAN ZELE.

Absents n'ayant pas donné pouvoir :

M. Jean-Jacques MONPEYSEN – Mme Anne TAILLEUX

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Thierry TATONI	a donné pouvoir à	M. Pierre COMBES
M. Didier ROUSSELLE	<<	M. Roger VIARSAC
Mme Martine BERGER-SABATIER	<<	Mme Odile PILOZ
M. Daniel MOUTARD	<<	M. Pascal LANTHEAUME
M. Christian TEULADE	<<	M. Jean-Luc GREGOIRE

Monsieur le Président énumère les pouvoirs qui lui ont été remis.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Mme Nadia MACIPÉ est désignée secrétaire de séance.



ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 NOVEMBRE 2024

1	COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE : - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2023 - RAPPORT ANNUEL 2023 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES
2	AFFAIRES SCOLAIRES Approbation d'une convention avec l'Ecole de musique - 2024-2025
3	AFFAIRES SCOLAIRES Approbation d'une convention avec l'Ecole de musique pour des séances de rattrapage avec l'Ecole Maternelle de Sauve
4	AFFAIRES FINANCIERES DEMANDES DE SUBVENTIONS - Projet de création d'un stade d'athlétisme : Approbation du plan de financement et des demandes de subventions (après révision de l'APS)
5	AFFAIRES FINANCIERES Reversement des droits de place du Corso au profit du Comité des Fêtes
6	AFFAIRES FONCIERES - URBANISME Procédure de transfert d'office des voies privées dans le Domaine Public Communal Lotissement le Clos Lourie
7	AFFAIRES FONCIERES - URBANISME Acquisition foncière des Consorts EYSSERIC
8	AFFAIRES FONCIERES - URBANISME Lancement de la procédure de modification N° 2 du PLU pour l'ouverture à l'urbanisation de l'extension de la ZA du Grand Tilleul

Décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire (article L. 2122-22 du CGCT)

- ✚ N° 105 du 30 août 2024 relative à une convention de partenariat avec l'association « GRAINES DE SOLEIL » (LA ROCHE SUR LE BUIS – 26170) dans le cadre de l'organisation du festival « LES PETITS PESTACLES 2024 », les mercredis du 17 juillet au 16 août 2024, Préau de l'école de Meyne. Dépense : 1 350,00 € (1 200,00 € de cachet – 150,00 € pour les repas des artistes).
- ✚ N° 106 du 19 septembre 2024 concernant un avenant N° 1 au contrat de bail avec Mme Aurélie BRUNEL épouse WAIGA, pour la location d'un logement situé au 10 Draye de Meyne (2^e étage - côté gauche). Cet avenant stipule qu'aucune charge ne sera appliquée à compter du 1^{er}/10/2024, suite à des travaux d'isolation thermique et de changement du mode de chauffage collectif en individuel. Le reste est échangé.
- ✚ N° 107 du 19 septembre 2024, qui annule et remplace la décision N° 126/2014, concerne un avenant N° 1 au contrat de bail avec Mme Annie ACHARD, pour la location d'un logement situé au 10 Draye de Meyne (1^{er} étage - côté gauche). Cet avenant stipule qu'aucune charge ne sera appliquée à compter du 1^{er}/10/2024, suite à des travaux d'isolation thermique et de changement du mode de chauffage collectif en individuel. Le reste est échangé.
- ✚ N° 108 du 19 septembre 2024 relative à une convention avec le « RECTORAT DE GRENOBLE » pour la prise en charge des élèves en situation de handicap durant la pause méridienne. Ce service supplémentaire de la mission des AESH (accompagnants d'élèves en situation de handicap) est pris en charge par l'Etat.
- ✚ N° 109 du 20 septembre 2024 relative à un contrat avec l'association « LES AMIS DE L'ORGUE DE MALAUCENE » (MALAUCENE – 84340), dans le cadre des « JOURNEES DU PATRIMOINE » pour un concert d'orgue et trompette « DE LA RENAISSANCE AU ROMANTISME », le dimanche 22 septembre 2024 à 18 h 00, à l'Eglise Saint Vincent. Dépense : 700,00 € TTC.
- ✚ N° 110 du 27 septembre 2024 concernant un avenant au marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet « A-GRAF » (NYONS) pour la réhabilitation des locaux administratifs et la création de 5 studios au Foyer de Jeunes Travailleurs. Cet avenant porte sur la réévaluation des missions d'études et de travaux suite à l'évolution du projet. Dépense : 33 600,00 € HT supplémentaires.

- ✚ N° 111 du 30 septembre 2024 concernant un avenant au contrat avec la société « ACAF » (MONTPELLIER - 34000) pour l'entretien des ascenseurs et élévateurs PMR des bâtiments communaux. Cet avenant porte sur la gestion de la téléalarme GSM de la Maison des Services Publics pour la durée du contrat. Dépense : 140,00 € HT.
- ✚ N° 112 du 1^{er} octobre 2024 relative à un contrat avec la société « LOGITUD SOLUTIONS » (MULHOUSE – 68200) pour la maintenance du logiciel « SUFFRAGE WEB : Gestion des Elections Politiques avec le REU ». Durée : un an, soit du 1^{er}/01/2025 au 31/12/2025, renouvelable de manière tacite, deux fois maximum, pour une même période. Dépense : 414,82 € H.T. par an. Le tarif est révisable chaque année selon la formule :

$$P1 = Po \times (S1/So)$$

PI = coût de la maintenance révisé
Po = coût initial de la maintenance
S1 = dernier indice SYNTEC publié à la date de révision de la redevance
So = indice SYNTEC initial (novembre 2021 : 276,90)
- ✚ N° 113 du 1^{er} octobre 2024 relative à un contrat « AS-tech – Nomades Stock via tablette et smartphone » avec la société « AS-TECH SOLUTIONS » (BOIRARGUES – LATTES – 34970) pour l'assistance et la maintenance de deux licences de gestion et de suivi des stocks des Services Techniques. Durée : un an, soit du 1^{er}/01/2025 au 31/12/2025, reconductible 3 fois.
Dépense :
 - Progiciel NOMADE STOCK – 1
pour la période du 1^{er}/01/2025 au 31/12/2025 :149,75 € HT
 - Progiciels NOMADE STOCK (1 jeton supplémentaire)
pour la période du 1^{er}/01/2025 au 31/12/2025 :132,75 € HT
Tarifs révisables chaque année selon la formule : $P = PO (Sy / Syo)$ (P = prix actualisé).
- ✚ N° 114 du 1^{er} octobre 2024 relative à une convention avec la « CITE SCOLAIRE BARJAVEL / ROUMANILLE » (NYONS) pour un partenariat entre le « COLLEGE BARJAVEL » et le service municipal « JEUNESSE » en vue d'animer des activités périscolaires (éducation au numérique et à l'information, activités ludo-éducatives, ateliers socioculturels avec les élèves du dispositif ULIS...). Durée : indéterminée.
- ✚ N° 115 du 1^{er} octobre 2024 relative à une convention avec la « CITE SCOLAIRE BARJAVEL / ROUMANILLE » (NYONS) pour un partenariat entre le « LYCEE ROUMANILLE » et le service municipal « JEUNESSE » en vue d'assurer diverses actions (animations du groupe Eco délégués, d'intégration des secondes, de pratique multisports, forum de l'engagement, espaces d'expression et de débats). Durée : année scolaire 2024/2025. Sans contrepartie financière.
- ✚ N° 116 du 3 octobre 2024 concernant un avenant au contrat avec l'entreprise « MARCELIN PISCINES » (MALAUCENE – 84340) pour la maintenance des bassins du parc aquatique. Cet avenant porte sur la durée du temps de travail qui est augmentée d'un jour supplémentaire (104 jours au lieu de 103). Dépense : 135,75 € HT supplémentaires.
- ✚ N° 117 du 15 octobre 2024 relative à un marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement conjoint d'entreprises « SARL ARMAND & COUTELIER » (VALREAS – 84600), mandataire du groupement et « SARL CCE INGENIERIE » (LE THOR - 84250) pour la mise en sécurité du Groupe Scolaire de Meyne. Durée : un an. Dépense : 19 500,00 € HT.
- ✚ N° 118 du 16 octobre 2024 relative à une convention spéciale de déversement avec la « COOPERATIVE AGRICOLE DU NYONSAIS » (NYONS) et la société délégataire « VEOLIA EAU » (PARIS – 75008) pour autoriser le déversement des eaux usées de la coopérative dans le système d'assainissement communal. Durée : cinq ans, à compter du 1^{er}/10/2024.
- ✚ N° 119 du 16 octobre 2024 relative à un bail administratif avec l'entreprise individuelle « CANAUTO - NETTOYAGE ET EMBELLISSEMENT DE VEHICULES » pour la location d'un atelier N° 4 (superficie 63 m²), situé au rez-de-chaussée de la Pépinière d'Entreprises. Durée : trois ans, à compter du 02/11/2024 au 1^{er}/11/2027. Loyer mensuel : 270,00 € charges comprises.
- ✚ N° 120 du 17 octobre 2024 relative à un contrat avec « DEF EVENTS » (ARLES - 13200), dans le cadre de « NYONS EN SCENE » pour une représentation du spectacle « DINER DE CONS » le vendredi 25 octobre 2024 à 20 h 30, à la Maison de Pays. Dépense : 4 250,00 € TTC.
- ✚ N° 121 du 17 octobre 2024 relative à un contrat avec « LA 7^e COMPAGNIE » (FRANCHEVILLE - 69340), dans le cadre de « NYONS EN SCENE » pour une représentation du spectacle « SOUVIENS-MOI » le vendredi 22 novembre 2024 à 20 h 00, à la Maison de Pays. Dépense : 3 600,00 € TTC.
- ✚ N° 122 du 17 octobre 2024 relative à un contrat avec « LA COMEDIE DE VALENCE » (VALENCE - 26000), dans le cadre de « NYONS EN SCENE » pour la coréalisation du spectacle « ARTICLE 353 DU CODE PENAL » le vendredi 4 avril 2025 à 20 h 00, à la Maison de Pays. Dépense : 633,00 € TTC.
- ✚ N° 123 du 17 octobre 2024 relative à un contrat avec « LA COMPAGNIE DU CEDRE » (PUYLOUBIER – 13114), dans le cadre de « NYONS EN SCENE » pour une représentation du spectacle « MAL DE MER » le samedi 15 février 2025 à 20 h 00, à la Maison de Pays. Prestation offerte.

M. le Maire adresse ses remerciements en son nom, ainsi qu'en celui du Conseil Municipal et de la Ville au Lieutenant Raphaël VAUDORNE, Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Nyons, qui est venu accompagné de quelques collègues pour la traditionnelle remise du calendrier des sapeurs-pompiers.

Il rappelle l'engagement, le dévouement et le rôle majeur de ces hommes et de ces femmes, volontaires et professionnels qui interviennent auprès de la population de 14 communes (1 400 interventions cette année, à ce jour, 1 300 en 2023).

La tournée de distribution des calendriers commence aujourd'hui. Il invite la presse à relayer cette information et remercie les nyonsaises et les nyonsais du bon accueil qui leur réserveront.

M. le Maire fait part à l'assemblée de trois informations importantes :

- 1°)** *2024, année difficile, a vu la disparition de plusieurs anciens membres du Conseil Municipal : Jean-Claude MÉTRAL, Lucien GARAGNON et « notre amie Renée TOURRASSE, grande humaniste » qui a siégé durant 3 mandats. Il rappelle sa générosité, son ouverture sur le monde, son engagement et la chance d'avoir travaillé ensemble. Il remercie M. DAYRE pour l'hommage rendu au nom des tous.*

Il adresse une pensée à Renée TOURRASSE et à sa famille.

- 2°)** *Les inondations en Espagne ont fait 219 morts et 80 disparus. A cette heure, des dizaines de villes et villages sont concernés. Le Premier ministre espagnol a annoncé un plan d'urgence de plus de 10 milliards d'euros pour les entreprises et les dizaines de milliers d'habitants sinistrés. NÙLES, notre ville jumelle fait partie de cette région sinistrée.*

Il invite Mme BRUN CASTELLY, Conseillère Municipale et Présidente du Comité de Jumelage NYONS NÙLES à donner des nouvelles des suites de cette catastrophe inédite.

Le 30 octobre dernier, elle a assuré M. GARCIA, Maire de NÙLES de la solidarité de la ville de NYONS. il est tombé 450 litres par m² à VALENCIA et 150 litres par m² à NÙLES.

M. le Maire dit qu'en solidarité avec le peuple espagnol, une délibération sur un soutien financier de la Commune à verser à l'Espagne sera proposée lors du prochain Conseil Municipal.

Il est observé une minute de silence.

- 3°)** *Suite à la visite du jury régional en mai dernier, la ville de Nyons a obtenu la « deuxième fleur » du label « Villes et Villages fleuris » qui récompense la qualité de vie, évaluée selon plusieurs critères. La remise officielle de ce label est prévue à l'Hôtel de Région, le 18 février 2025.*

Il rappelle ensuite qu'un partenariat avec l'éco organisme ALCOME a été approuvé par délibération en juillet dernier. Celui-ci concerne l'installation de cendriers urbains afin de réduire les mégots dans l'espace public.

Ce soir, M. Joël D'AMATO, Responsable du Centre Technique Municipal est venu présenter cette opération. L'installation de ces équipements sera mise en œuvre au premier trimestre 2025 et se poursuivra sur une période de 4 ans. La commune percevra une aide financière de 7 312 € par an versée par l'éco organisme ALCOME. Les fonds redistribués correspondent à une « écocontribution » qui est demandée aux entreprises, selon le principe du pollueur/payeur. En contrepartie, un bilan annuel devra être présenté (N+1) par la commune. Les mégots collectés seront recyclés.

M. le Maire remercie M. Joël D'AMATO, Mme Marilyn BELIN, Responsable Adjointe du CTM et les personnels municipaux pour leur travail.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE SEANCE du 25 SEPTEMBRE 2024

RAPPORTEUR : M. le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 26 du Règlement Intérieur du Conseil Municipal, adopté par délibération en date du 17 juin 2020 ;

Vu le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2024 préalablement transmis aux membres du Conseil Municipal ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
décide**

**POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0**

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2024 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'assemblée.

DELIBERATIONS

2024 – 11 - 89 / COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE

- RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2023

- RAPPORT ANNUEL 2023 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

RAPPORTEUR : Monsieur Thierry DAYRE

Conformément à l'article D. 2224-1 et L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire informe le Conseil Municipal qu'un rapport d'activités 2023, accompagné d'un rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes des Baronnie en Drôme Provençale, est à leur disposition sur le site de l'intercommunalité : www.cc-bdp.fr.

Ces rapports retracent l'ensemble des multiples actions conduites collectivement au sein de l'intercommunalité pour l'année 2023.

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2023

Depuis 2017, la Communauté de Communes des Baronnie en Drôme Provençale exerce des compétences qui ont été transférées par les 67 communes de son territoire (1 095 km² - 21 332 habitants – 19 habitants / km²).

Les instances de gouvernance 2020-2026 sont les suivantes :

- Le Conseil de Communauté (97 titulaires)
- Le Bureau
- Le Comité Exécutif
- La Commission Permanente
- Les 4 Comités Territoriaux
- Les 12 Commissions Thématiques
- La Conférence des Maires

La CCBDP exerce des compétences obligatoires (aménagement du territoire, développement économique, gestion des milieux aquatiques, aires d'accueil des gens du voyage, déchets ménagers), optionnelles (logement, voirie, actions sociales) et facultatives (SPANC, culture, sport de pleine nature, gymnase de Buis les Baronnie, politiques publiques, valorisation du terroir, gestion du bassin de l'Ouvèze et de la Méouge).

Des actions partenariales avec le Parc Naturel Régional des Baronnie Provençales et l'association Destination Drôme Provençale sont conduites dans différents domaines.

COMMISSION PERMANENTE

FONCTIONNEMENT INTERNE – Ressources Humaines

La CCBDP comptait fin 2023, 117 agents, 64 % de femmes, 36 % d'hommes, 66 % de titulaires, 34 % de contractuels, 107,22 ETP pour un budget de 4 806 250,29 €.

FINANCES

Principes généraux de l'exercice budgétaire 2023

L'exercice budgétaire de la CCBDP se décline en 7 budgets distincts : Budget Général (Section de fonctionnement : Dépenses : 10 668 280,92 € / Recettes : 14 806 901,59 € - Section d'investissement : Dépenses : 5 067 942,76 € / Recettes : 3 891 283,89 €) et + 6 budgets annexes (OM, SPANC, Zone d'Activités, Portage des Repas, Transports de Personnes, GEMAPI).

COMMUNICATION

En 2023, il y a eu la diffusion de 13 000 exemplaires du magazine intercommunal ; 1 600 abonnés à la page Facebook de la CCBDP et 71 publications ; 6 200 visiteurs sur le site web ; 39 communiqués de presse ; édition du rapport d'activités 2022....

Service maintenance patrimoine

Ce service gère et entretient le patrimoine de la CCBDP (patrimoine bâti, Aire des Gens du Voyage et parc automobiles), il assure aussi le suivi des travaux de construction et de réhabilitation des bâtiments et le suivi du déploiement de la fibre optique.

Classement des archives contemporaines

Deux archivistes qui interviennent auprès de 37 communes du territoire et de la CCBDP ont trié 50,37 mètres linéaires d'archives et ont éliminé 34,22 mètres linéaires.

Les actions par commissions

AMÉNAGEMENT TERRITORIAL

SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) Rhône Provence Baronnies

Ce document de planification et d'urbanisme fixe les grandes orientations du développement durable pour une durée d'environ 20 ans. Il s'appuie sur une vision prospective du territoire. L'année 2023 marque la finalisation de la phase de diagnostic territorial.

PCAET - Plan Climat Air Energie Territorial

Il s'agit de coordonner et d'animer la dynamique territoriale pour la transition écologique et énergétique sur les volets d'atténuation et d'adaptation, avec plusieurs leviers d'action qui sont les suivants : Sobriété / Economie d'énergie - Développement / Autoconsommation – Adaptation.

Mobilités

Poursuite en 2023 des actions en faveur d'une mobilité décarbonée et moins énergivore, avec la réédition du service de prêt découverte gratuite de vélos à assistance électrique, la mise en place d'un service de location longue durée pour les plus précaires et d'aide à l'achat de VAE, la définition d'une Centrale des Mobilités (physique, numérique et itinérante) et la signature de la convention de coopération en matière de mobilité avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Politique publique pour une transition énergétique : le SPPEH (Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat)

Le CEDER a continué cette année d'assurer le SPPEH, avec des objectifs revus à la hausse et transformation de ce service en SPRH (Service Public de Rénovation de l'Habitat), en lien avec les nouvelles aides des collectivités mises en place dans le cadre de l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Architecte conseil

Sa mission s'est poursuivie avec des permanences, auprès des entreprises pour les certificats de conformité des projets de la Zone du Grand Tilleul, pour l'accompagnement de l'instruction de dossiers complexes du service ADS. 20 fiches-conseils ont été éditées en 2023.

Habitat logement

Poursuite en 2023 de l'Etude habitat, qui préfigurera un Programme Local de l'Habitat (PLH) avec les communes de Nyons et de Buis-les-Baronnies lauréates du programme « Petite Ville de Demain » (PVD). Une convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) a été signée. L'Etude Habitat permettra de compléter cette ORT avec un volet habitat formalisé dans le cadre d'une Opération Programmée de l'Habitat (OPAH). Les communes de Nyons et Séderon ont conventionné avec EPORA (Etablissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes) pour une veille et une stratégie foncières.

Amélioration des conditions d'habitat des ménages modestes

Le partenariat continue avec l'association SoliHA pour accompagner les propriétaires modestes pour réaliser les travaux d'amélioration de l'habitat grâce aux subventions de l'ANAH et du Département. En 2023, 37 dossiers de propriétaires occupants ont été traités avec un impact notable pour l'économie du territoire et 17 situations suivies par le PIG LH21 (habitat indigne et indécemment).

Service mutualisé d'instruction des Autorisations du Droit des Sols

Au service des communes qui le souhaitent et qui disposent d'un document d'urbanisme en vigueur, la CCBDP propose un service mutualisé payant d'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS), constitué de 2 agents qui cette année ont instruit 497 dossiers transmis par les 18 communes adhérentes.

Activités de Pleine Nature

La finalisation d'un Espace Trail, le lancement de l'application et du portail web afférents, la signature du marché et l'étude préalable aux travaux des itinéraires Véloroutes Voies Vertes, l'implantation d'éco-compteurs ont été réalisés en 2023 (128 881 passages à Nyons, soit + 7 % par rapport à 2022), ainsi que la poursuite de l'entretien et du balisage des sentiers (536 km de chemins pour le VTT sur 711 km, 607 km de chemins pour la randonnée pédestre sur 1 149 km.).

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Comités Territoriaux

4 comités composés des délégués communautaires permettent d'échanger avec les élus sur l'action intercommunale afin d'adapter la mise en œuvre des compétences.

Convention ruralité

Celle-ci a été renouvelée pour 2 ans (2022-2024) pour faciliter les démarches entre les communes et l'Education nationale, un bilan synthétique de la seconde convention a été présenté aux élus, ainsi que le nouveau dispositif « Territoires Éducatifs Ruraux ».

Projet de territoire

Dans le cadre de la poursuite d'une réflexion globale à 20 ans, des ateliers visant à recueillir l'expression de la jeunesse, une conférence des Maires et une journée technique en présence d'agents et d'élus ont été organisés cette année.

Mutualisation

Le service Mutualisation travaille en dehors du champ de compétences de la CCBDP.

Celle-ci comprend 3 axes d'intervention : la gestion et l'animation d'un pôle secrétariat mutualisé, l'action ponctuelle de co-production et la formation aux agents et aux élus

Conseillers numériques

Les 3 conseillers numériques recrutés en 2022 et en 2023 ont accompagné la population du territoire. Ces postes sont à nouveau soutenus par l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) pour les 3 années à venir.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Economie / Soutien à Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale

L'association, à laquelle adhère la Communauté de communes, propose aux porteurs de projets un accompagnement, un financement et une mise en réseau pour la création, reprise ou développement de tous types d'activités : artisanat, commerce, activités agricoles ou libérales. En 2023, la CCBDP et le Département ont décidé de poursuivre l'aide à l'immobilier d'entreprise (AIE), 15 entreprises ont été soutenues, 41 emplois ont été créés ou maintenus, 100 300 € de prêt d'honneur ont été versés. Les actions en faveur du commerce et de l'artisanat ainsi que le déploiement de la Signalétique d'Information Locale (SIL) ont continué cette année.

Créer, aménager, gérer et commercialiser les ZAE

Depuis 2018, la CCBDP gère et commercialise les terrains de la ZAE de Séderon et de Nyons. Fin 2023, les lots de la ZA du Grand Tilleul sont quasi tous commercialisés (35 lots couvrant 5,6 hectares). En partenariat avec les communes de Buis-les-Baronnies et de Nyons, des études préliminaires pour la création de nouvelles zones d'activités ont été lancées (6,5 hectares d'extension de la ZA du Grand Tilleul).

Afin d'anticiper le recyclage foncier, un inventaire des zones d'activités économiques a été engagé, conformément à la loi Climat et Résilience.

Agriculture

En 2023, la Chambre d'Agriculture a mené pour la Communauté de Communes une étude sur le maraîchage et les productions légumières dans le territoire et signé une convention pour le développement de l'agriculture et des territoires ruraux. Poursuite de la mission d'accompagnement de la SAFER Auvergne-Rhône-Alpes dans la procédure des biens vacants et sans maître.

Démarche d'attractivité

Poursuite du partenariat avec le département de la Drôme qui mène la démarche « Drôme c'est ma nature », pour améliorer l'attractivité de manière durable du territoire.

L'office de tourisme des Baronnies en Drôme Provençale

L'OT, dont le budget annuel s'élève à 842 000 €, a perçu de la part de la CCBDP 560 000 € de subvention conventionnelle en 2023. On note une baisse de fréquentation de 4 % par rapport à l'année 2022 (année record).

110 000 visiteurs se sont rendus dans les 6 bureaux d'accueil de l'OT, la fréquentation du bureau de Nyons représente plus des 2/3 de la fréquentation totale. En 2023, une nouvelle labellisation "Accueil vélo" a été déléguée à l'Office de Tourisme. La taxe de séjour en progression a généré 469 000 € de recettes.

TECHNIQUE

Déploiement de la fibre optique

La CCBDP assure le financement à hauteur de 5 226 000 € et le suivi du déploiement de la fibre optique, porté par le Syndicat Ardèche Drôme Numérique (ADN). Il est prévu d'ici 2025, le déploiement de 17 870 lignes sur l'ensemble de la CCBDP.

En 2023, les travaux étant terminés à Nyons, la commercialisation est ouverte.

Voirie

La Communauté de communes intervient pour entretenir la voirie classée d'intérêt communautaire sur demande des communes et par délibération du Conseil communautaire. Le montant total affecté aux travaux est de 1 755 535,19 € HT dont 584 745,86 € HT d'abondement de la CCBDP et de 1 057 213,00 € HT de dotation départementale.

49 communes sur 67 ont fait réaliser des travaux (73%) en 2023, soit 993 km entretenus au total.

GEMAPI – Prévention des risques d'inondation et entretien des rivières

Protéger les populations face aux crues tout en restaurant un fonctionnement plus naturel à la rivière, c'est l'enjeu de la nouvelle compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).

Les intercommunalités se sont regroupées afin d'exercer celle-ci à l'échelle des bassins versant. La taxe GEMAPI permet de d'en assurer le financement.

Les 4 syndicats de bassins versants concernés sont :

- Le Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale (**SMOP**)
- Le Syndicat Mixte d'Eygues en Aygues (**SMEA**)
- Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez (**SMBVL**)
- Le Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Büech et de ses Affluents (**SMIGIBA**)

Zone de Revitalisation Rurale

Il s'agit d'un contrat signé entre la Communauté de communes et l'Agence de l'Eau pour améliorer les réseaux d'eau potable et d'assainissement, en partenariat avec les Conseils départementaux. Les communes ont jusqu'à la fin 2024 pour mener à bien 58 opérations de travaux d'eau et d'assainissement (coût global : 5 078 899 € HT).

SPANC

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est obligatoire depuis 2006. Il contrôle les installations d'assainissement non collectif, conseille et accompagne les particuliers dans la mise en place de leur installation d'assainissement individuel.

	Total 2023
Nombre d'installations	3 857
Visite de bon fonctionnement	203
Visite de bon fonctionnement dans le cadre d'une vente	61
Dossier de conception	70
Visite de bonne exécution des travaux	48
TOTAL	382

SOCIAL

Service Portage de Repas

En 2023, ce dispositif qui permet le maintien à domicile des personnes âgées de l'arrière-pays, a livré 6 051 repas à 38 usagers. Ce service représente 27 087,89 € de dépenses et 3 449,90 € de recettes.

Transport

Des lignes de transports sont contractualisées avec la Région Auvergne Rhône Alpes (transport scolaire vers le Vaucluse pour des élèves du secondaire – service de transport de proximité Mévouillon – Lagagne). Ce service représente 40 675 € de dépenses / recettes.

Convention Territoriale Globale (CTG)

Depuis de nombreuses années, dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), la CCBDP et la CAF sont partenaires pour accompagner et financer les équipements. En 2019, ce partenariat a évolué vers une contractualisation unique et vers une intervention coordonnée. La CTG vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la complémentarité des actions en direction des habitants dans les domaines de la Petite-Enfance, de la Parentalité, de l'Enfance et de la Jeunesse, de l'Animation de la vie sociale, de l'Habitat – logement – et du cadre de vie, de l'Accès aux droits et inclusion numérique.

Petite Enfance

Cette compétence est assurée par la CCBDP en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Drôme et en lien direct avec la PMI (Service Départemental de la Protection Maternelle et Infantile).

Le bilan de 2023 présente un taux de remplissage dans les crèches optimal et une bonne fréquentation des accueils.

Service Enfance - Jeunesse - Animation territoriale

Il regroupe les ALSH enfance pour les 3 -12 ans et les ALSH jeunesse pour les 12 -17 ans (communes de – de 3500 hab.), le Service d'Accompagnement Socio-éducatif (SASé) pour les 12-25 ans, et la coordination Enfance-Jeunesse sur le territoire intercommunal.

La CCBDP assure la mise en œuvre de la Convention Territoriale d'Education aux Arts et à la Culture (CTEAC) avec différents partenaires pour mener à bien sa politique.

La Coordination Enfance-Jeunesse

Depuis 2021, l'organisation en Pôle *Petite Enfance / Enfance-Jeunesse / Animation Territoriale / CTEAC* a mis en évidence la nécessité d'un poste dédié exclusivement à la coordination Enfance-Jeunesse.

Compétence Enfance

Elle concerne exclusivement les accueils de loisirs dont l'encadrement est assuré par du personnel professionnel (BPJEPS, BAFD, BAFA...). Il est fait recours à des professionnels techniques en fonction de l'activité.

Cette année, le nombre inscriptions à l'ALSH de Nyons est de 333, 74 à Séderon / Montbrun les Bains, 184 à Buis les Baronnies et 11 à la Motte Chalancon.

Compétence Jeunesse

Elle recouvre les ALSH des communes de moins de 3500 habitants du territoire (hors Nyons), la coordination Enfance-Jeunesse et le SASÉ (service d'accompagnement socio-éducatif). La prévention spécialisée a permis d'accompagner 45 jeunes. Les ALSH de Buis les Baronnies et de Séderon ont fusionné.

Animation territoriale

La CTEAC (Convention territoriale d'éducation artistique et culturelle) qui a été renouvelée pour la période 2022-2025, a permis le lancement de l'appel à projets « Culture en Baronnies » et la réalisation du projet « Le Très Grand Film » s'est poursuivie avec la participation des habitants en 2023.

Contrat Local de Santé

Un Contrat Local de Santé est en cours d'élaboration. Les réunions de mobilisation des acteurs de la santé se sont bien tenues en 2023, cependant le départ de la chargée de mission n'a pas permis de faire aboutir le travail engagé.

BILAN ET PERSPECTIVES - Thierry DAYRE – Président de la CCBDP

L'année 2023 a permis de consolider les acquis de la CCBDP depuis sa création en 2017.

Après une longue période d'instabilité causée par la crise sanitaire et l'inflation générale, la CCBDP a trouvé une stabilité dans son fonctionnement et la mise en œuvre de ses engagements (gestion des crèches, des ALSH, et du SASé avec l'animation de proximité - mise en place du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) et du Schéma de Mobilités - préparation d'une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) - mise en place de colonnes à cartons et le déploiement des composteurs - poursuite du déroulement de la Convention Territoriale d'Éducation Artistique et Culturelle (CTEAC)).

RAPPORT ANNUEL 2023 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Ce rapport porte sur l'ensemble des informations correspondant aux indicateurs techniques et financiers du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

LES PARTENAIRES

LE SYPP ET LA VALORISATION DES DÉCHETS

Depuis 2017, la CCBDP adhère au Syndicat des Portes de Provence (SYPP) qui est responsable du traitement des déchets issus des quais de transfert et des déchèteries intercommunales. Il regroupe 8 EPCI (177 communes - 235 342 habitants du sud Drôme-Ardèche et du nord Vaucluse).

MISE EN SERVICE DE SYPROVAL, LE NOUVEAU CENTRE DE VALORISATION ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS ULTIMES

Le site SYPROVAL de Malataverne inauguré cette année est exploité par la société Coved environnement. Il permet de réduire de moitié les volumes de déchets enfouis pour un coût maîtrisé et de produire une énergie de substitution.

INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS À LA COLLECTE DES DÉCHETS

Les effectifs se composent de 21 agents techniques (collecte et déchèteries), de 2 agents administratifs, d'un responsable SPPGD, d'un chargé de mission Biodéchets pour le déploiement des composteurs, tous 2 recrutés en 2023.

La CCBDP dispose de 1 962 conteneurs d'ordures ménagères répartis sur 680 points de collecte, 185 colonnes à verre, 1 221 conteneurs de collecte sélective, 6 camions qui ont parcouru 139 169 km cette année, 3 déchèteries, 1 ressourcerie.

BILAN DES TONNAGES

5 537 tonnes d'ordures ménagères, 1 197 tonnes de tri sélectif sur les points d'apport volontaire, 1 171 tonnes de verres ont été collectées sur le territoire en 2023.

DÉCHÈTERIES NYONS-BUIS-SÉDERON	TOTAL ANNÉE 2021 (tonne)	TOTAL ANNÉE 2022 (tonne)	TOTAL ANNÉE 2023 (tonne)
Cartons	299,300	302,424	283,330
Fers & Métaux	485,790	376,780	374,280
Encombrants	1 627,870	1687,500	1521,590
Bois	680,960	644,540	655,720
Eco-Mobilier	456,160	498,520	534,220
Végétaux	1 570,940	1379,940	1223,400
Gravats	1 635,200	1907,620	1823,580
Batteries	4,200	0,000	0,000
Piles	2,671	0,524	1,630
Huile minérale	15,345	21,240	12,060
Néons (Recylum)	0,81	0,914	0,884
Pneumatiques	11,162	14,026	29,839

LES ACTIONS MENÉES PAR LA CCBDP EN 2023

- Après étude, le compostage est apparu comme la meilleure solution de traitement des biodéchets. 796 composteurs individuels ont été distribués en 4 ans. Il est prévu d'installer 111 composteurs collectifs et de distribuer 4 600 composteurs individuels d'ici 2026.
- Les 5 sites de compostage collectif (Buis-les-Baronnies, Nyons et Venterol) ont généré 8 200 kg de compost distribués gratuitement aux particuliers.
- La mise en place d'un service gratuit de collecte des encombrants.
- Le renouvellement des emplois saisonniers d'ambassadeurs du tri.
- Des investissements divers : véhicules, broyeurs végétaux, colonnes aériennes pour les cartons bruns (l'organisation d'une collecte est en cours), renouvellement du parc conteneurs, travaux de réaménagement de la déchèterie de Buis-les-Baronnies ...

INDICATEURS FINANCIERS TTC 2023 :

SYNTHESE	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables hors verre	Déchets déchèterie	Total 2022	Total 2023	Évolu- -tion
Coûts fonctionnels	79 988 €	3 978 €	28 477 €	44 066 €	313 018 €	156 509 €	-50%
Coûts techniques	2 153 272 €	107 091 €	766 597 €	782 287 €	3 291 671 €	3 809 247 €	15,72%
Coûts industriels	6 342 €	33 883 €	68 387 €	38 131 €	193 388 €	146 743 €	-24,12%
Coût Aides	2 093 €	9 590 €	186 001 €	87 095 €	344 470 €	284 779 €	-17,33%
TVA ACQUITTÉE	55 563 €	345 €	22 098 €	11 559 €	193 891 €	89 565 €	-53,81%
Montant des Contributions	569 305 €	345 €	22 098 €	11 559 €	3 630 110 €	4 513 742 €	24,34%

BILAN DE LA RESSOURCERIE

La poursuite des démarches de sensibilisation à l'économie circulaire et à la réduction des déchets et de nouveaux partenariats pour la récupération et la revalorisation d'articles de sports, d'outils thermiques, textile...ont contribué à la progression du bilan de la ressourcerie 3R LA TRIADE gérée par l'association ANCRE. Le chiffre d'affaires s'élève à 149 584 €, soit + 29 % ; 129 941 kg de déchets récoltés, soit + 3 % ; le panier moyen est de 8,08 €, contre 7,74 € en 2022, 16 234 passages en caisse, soit + 4,11 % et 31 personnes demandeuses d'emploi ont pu être en activité.

Les projets et perspectives s'orientent vers le développement du réemploi du textile, la poursuite des partenariats, la réduction des déchets sans solutions et la poursuite des animations de sensibilisation.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
DECIDE**

**POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0**

- **DE PRENDRE ACTE** de la présentation de ce Rapport conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. le Maire remercie M. DAYRE pour cette présentation concise : une heure pour résumer le travail d'une année. Il rappelle que les nombreuses compétences de l'intercommunalité permettent un territoire dynamique, attractif. Il trouve dommage que la loi n'autorise pas cette présentation à tous les élus, notamment ceux des petites communes. En effet, ces documents rendent compte du travail considérable accompli depuis 2017, date de la fusion des quatre communautés de communes de notre territoire. Il adresse aussi ses remerciements aux élus de l'intercommunalité pour leur participation active.

**2024 – 11 - 90 / AFFAIRES SCOLAIRES
APPROBATION D'UNE CONVENTION AVEC L'ECOLE DE MUSIQUE POUR UNE INITIATION MUSICALE DES ELEVES
DES ECOLES ELEMENTAIRES DE NYONS – ANNEE 2024-2025**

RAPPORTEUSE : Madame Aurélie LOUPIAS

La Ville de NYONS attache une importance à la place de la culture à l'école et finance chaque année des interventions de l'école de musique de Nyons dans les écoles publiques élémentaires de Meyne et Sauve afin de faire bénéficier les élèves de tous les niveaux d'une initiation musicale.

Cette initiation est répartie comme suit :

- 4 h 08 par semaine, le lundi à l'Ecole Elémentaire de Meyne : 32 interventions soit 130,55 heures.
- 5 h 25 par semaine, le mardi à l'Ecole Elémentaire de Sauve : 35 interventions soit 183,75 heures

Dans ce volume horaire global sont incluses la préparation et la réalisation des animations scolaires de fin d'année, selon les projets des écoles en collaboration avec les intervenants de l'association.

Et ceci moyennant une participation toutes charges comprises de **15 086,40 €** (quinze mille quatre-vingt-six euros et quarante centimes).

La participation de la Commune sera versée en trois fois, à réception des factures correspondantes selon le calendrier suivant :

- **5 028,80 € le 10 janvier 2025**
- **5 028,80 € le 10 avril 2025**
- **5 028,80 € le 10 juillet 2025**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
DECIDE**

**POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0**

- **D'APPROUVER** cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer et l'exécuter.

Cette somme sera inscrite au budget primitif de la Ville.

**2024 – 11 - 91 / AFFAIRES SCOLAIRES
APPROBATION D'UNE CONVENTION AVEC L'ECOLE DE MUSIQUE POUR DES SEANCES DE RATTRAPAGE
D'INITIATION MUSICALE DES ELEVES DE L'ECOLE MATERNELLE DE SAUVE**

RAPPORTEUSE : Madame Aurélie LOUPIAS

La Ville de NYONS attache une importance à la place de la culture à l'école et finance chaque année des interventions de l'école de musique de Nyons dans les écoles publiques élémentaires de Meyne et Sauve afin de faire bénéficier les élèves de tous les niveaux d'une initiation musicale.

Par délibération du 12 février 2024, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité la signature d'une convention avec l'école de musique de Nyons pour une initiation musicale des élèves de l'école maternelle de Sauve pour l'année 2023-2024.

Cinq séances n'ayant pu être assurées l'année dernière, il est proposé de les rattraper comme suit :

- 1 h 75 par semaine, le vendredi à l'Ecole Maternelle de Sauve : 5 interventions soit 8,75 heures.

Dans ce volume horaire global sont incluses la préparation et la réalisation des animations scolaires de fin d'année, selon les projets des écoles en collaboration avec les intervenants de l'association.

Et ceci moyennant une participation toutes charges comprises de **420,00 €** (quatre cent-vingt euros).

La participation de la Commune sera versée à réception de la facture correspondante en janvier 2025.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
DECIDE**

**POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0**

- **D'APPROUVER** cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer et l'exécuter.

Cette somme sera inscrite au Budget Primitif de la Ville.

**2024 – 11 - 92 / AFFAIRES FINANCIERES
AMENAGEMENT DU STADE D'ATHLETISME DES TUILIERES
Approbation du plan de financement et des demandes de subventions**

RAPPORTEUR : Monsieur Pascal LANTHEAUME

La Commune de NYONS, dans le cadre de sa politique d'aménagement de la ville, souhaite optimiser la qualité de ses infrastructures dans les domaines du sport et loisirs, de la santé, de l'enfance et de l'éducation. Elle projette de s'équiper d'un stade sécurisé en accès libre répondant aux besoins de la pratique de l'athlétisme pour des publics très variés : enfants, collégiens, lycéens, adultes ainsi que pour les organismes institutionnels (gendarmerie, pompiers...) et fédéraux (clubs).

Ce stade d'athlétisme comprendrait une piste de 250 m et des espaces de courses, de sauts et de lancers, permettant de répondre parfaitement aux préconisations actuelles, pour les pratiques scolaires et fédérales.

Il sera conforme aux prescriptions de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) qui a validé le projet municipal d'infrastructures permettant la pratique de l'athlétisme pour tous.

Un bâtiment sera associé au stade pour les besoins d'accueil du public (sanitaires, douches, rangements, bureaux...) ainsi que pour les besoins fonctionnels en vue d'un classement départemental de l'installation au niveau de la Fédération Française d'Athlétisme.

Le plan de financement est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES H.T.	RECETTES
Coût de la Maitrise d'œuvre et études : - Maîtrise d'œuvre (taux de 5.75%) :83 300 € - Mission pré-étude, topographique :6 630 € - Mission pré-étude géotechnique :4 900 € - Contrôle technique (taux de 0.70%) :10 000 € - SPS (taux de 4.75%) :6 875 € Soit 111 705 € Coût des Travaux (stade de mission APS) : Aménagement piste d'athlétisme et équipements : - Installations et travaux préparatoires ... 36 150 € - Terrassement / Voirie 503 615 € - Sols sportifs et équipements 371 990 € - Réseaux humides (AEP,EU,EP) 59 275 € - Réseaux secs 61 535 € - Espaces verts 28100 € - Eclairage sportif..... 140 335 € Locaux à construire : - Gros œuvre 84 000 € - Etanchéité / Façades 41 500 € - Cloisons / Doublages /ITE 12 500 € - Menuiseries / Serrurerie 44 500 € - Revêtements (sol - mur) 21 500 € - Electricité / Plomberie / CVC 45 000 € Soit 1 450 000 €	- DETR / DSIL 2025 (25%) :390 426 € - Région Auvergne-Rhône-Alpes (3.2%) : 49 975 € - Département (25,6%) :399 796 € Dont Bonification PVD - Agence Nationale du Sport, dispositif « équipements structurants 2024-2026 (26,2%) : 409 167 € - Autofinancement Ville de Nyons (20%) :312 341 €
1 561 705 €	1 561 705 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, DECIDE

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

- **D'APPROUVER** ce projet et le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- **D'AUTORISER** M. le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention auprès de l'Etat, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du Département et de l'Agence Nationale du Sport.
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

*M. le Maire ajoute que l'APS sera présenté au Conseil Municipal, le jeudi 5 décembre 2024. Ce projet est le résultat des rencontres organisées avec les associations sportives, l'Education Nationale et le représentant de la FFA. Il rappelle que l'achat des terrains situés quartier des Tuilières s'est fait au fil des années, que le choix d'un bureau d'études pour la construction du projet s'est porté sur le Cabinet SEIRI et que la FFA (Fédération Française d'Athlétisme) a décidé d'apporter son soutien à cette réalisation.
Le permis d'aménager sera déposé en début d'année.*

M. GREGOIRE adresse ses remerciements à M. GOUDARD, Directeur Général des Services et au comité de pilotage qui ont permis d'affiner le coût prévisionnel de cet équipement.

RAPPORTEUR : M. Roger VIARSAC

La Mairie de NYONS a encaissé des droits de place des forains au titre du CORSO 2024 *a posteriori*, d'un montant de 510,40 €.

M. Roger VIARSAC et Mme Jocelyne AUDIBERT ne prennent pas part au vote.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
DECIDE**

**POUR : 25
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0**

- D'AUTORISER le reversement de la somme encaissée de 510,40 € au Comité des Fêtes, organisateur de cette manifestation, sur les crédits prévus à l'article 6574-4 du Budget communal.

**2024 – 11 - 94 / AFFAIRES FONCIERES - URBANISME
PROCEDURE DE TRANSFERT D'OFFICE DES VOIES PRIVEES DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL
LOTISSEMENT LE CLOS LOURIE**

RAPPORTEUSE : Madame Aurore AMOURDEDIEU

Par délibération n°2019-04-37 en date du 10 avril 2019, le Conseil Municipal a acté le projet de cession par SDH des voiries et équipements communs du Lotissement Clos Lourie pour intégration dans le Domaine Public, ainsi que du bassin de rétention.

Ce transfert était conditionné à la reprise de travaux de finition, achevés depuis 2024.

Les parcelles objet du transfert étaient les suivantes : BC 183 (bassin rétention), 184 et 193 (voirie), 185 (transformateur EDF). Il s'avère que la parcelle BC 194 (talus surplombant l'impasse du Buis) a été oubliée dans la demande de transfert.

La présente délibération a donc pour objet de l'intégrer au dossier de transfert d'office qui sera soumis à enquête publique.

Il est rappelé la procédure prévue par l'article L.318-3 du Code de l'Urbanisme qui dispose :

"La propriété des voies privées ouvertes à la circulation publique dans des ensembles d'habitations et dans des zones d'activités ou commerciales peut, après enquête publique ouverte par l'autorité exécutive de la collectivité territoriale ou de l'établissement public de coopération Intercommunale et réalisée conformément aux dispositions du code des relations entre le public et l'administration, être transférée d'office sans indemnité dans le domaine public de la commune sur le territoire de laquelle ces voies sont situées.

La décision de l'autorité administrative portant transfert vaut classement dans le domaine public et éteint, par elle-même et à sa date, tous droits réels et personnels existant sur les biens transférés.

Cette décision est prise par délibération du conseil municipal. Si un propriétaire intéressé a fait connaître son opposition, cette décision est prise par arrêté du représentant de l'Etat dans le département, à la demande de la commune.

L'acte portant classement d'office comporte également approbation d'un plan d'alignement dans lequel l'assiette des voies publiques est limitée aux emprises effectivement livrées à la circulation publique.

Lorsque l'entretien des voies ainsi transférées entraînera pour la commune une charge excédant ses capacités financières, une subvention pourra lui être allouée suivant les formes de la procédure prévue à l'article 248 du code de l'administration communale."

La procédure se clôturera, après enquête publique, par un transfert d'office des parcelles concernées dans le Domaine Public de la Commune, et sera matérialisée :

- Soit par délibération du Conseil Municipal,
- Soit par arrêté préfectoral en cas d'opposition d'au moins un des propriétaires concernés.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
DECIDE**

**POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0**

- D'INTEGRER** au transfert d'office des VRD du Clos Lourie la parcelle BC 194 (cf. plan annexé) ;
- D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.

ANNEXE

Parcelle BC 194 à
intégrer à la
procédure de
transfert



2024 – 11 - 95 / AFFAIRES FONCIERES - URBANISME
ACQUISITION FONCIERE DES CONSORTS EYSSERIC

RAPPORTEUSE : Madame Aurore AMOURDEDIEU

Par courrier daté du 1^{er} juillet, Maître Clémentine GRAS informait la Commune de l'intention de l'indivision EYSSERIC de vendre différentes parcelles boisées sur la Commune.

Conformément aux dispositions des articles L331-24 et suivants du Code Forestier, la Commune dispose d'un droit de préférence aux conditions suivantes :

- Lorsqu'un ou plusieurs propriétaires de parcelles contiguës à la propriété exercent simultanément à la Commune le droit de préférence, le vendeur choisit librement à qui céder son bien
- Le droit de préférence n'est plus opposable au vendeur en l'absence de réalisation de la vente dans un délai de deux mois à compter de la réception de la déclaration d'exercice de ce droit.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

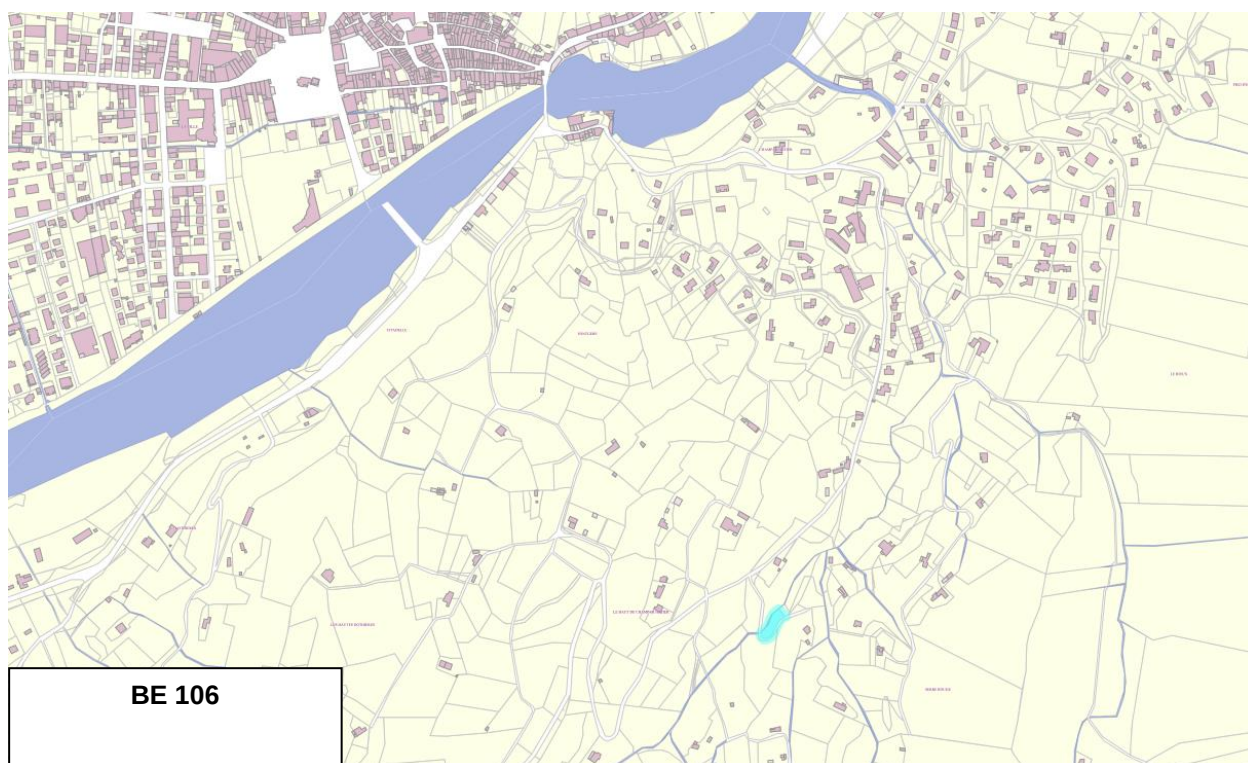
Section	N°	Lieudit	Surface	Nature
BE	106	Serre rouge	6a 35ca	Futaie
BE	204	Serre rouge	32a 40ca	Taillis
BH	51	Col la Croix	46a 80ca	Taillis
			TOTAL : 85a 55ca	

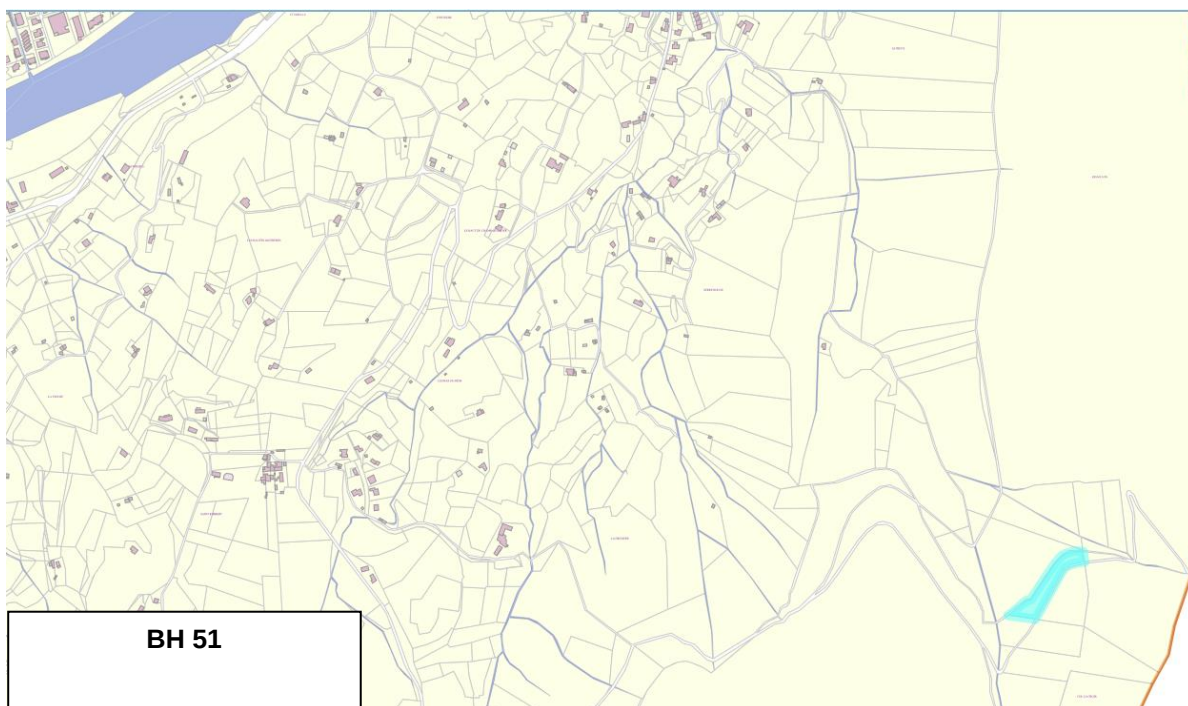
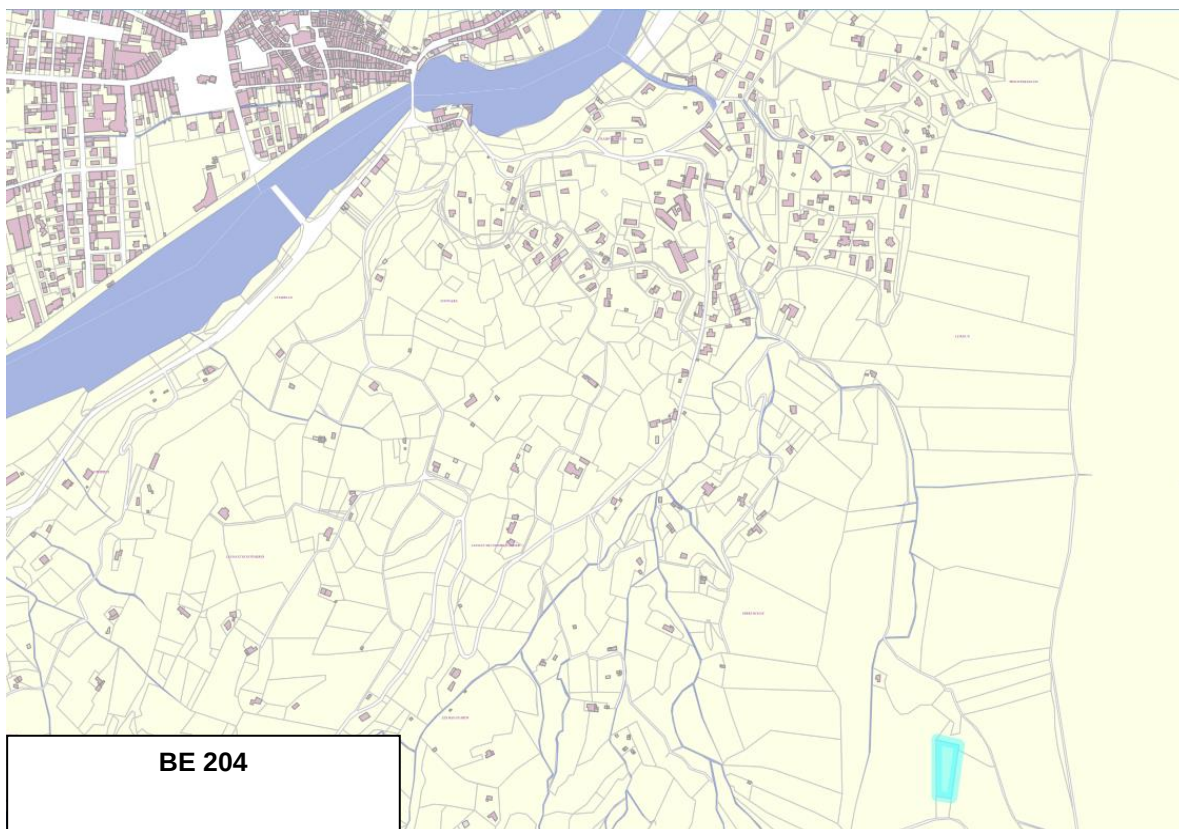
Le prix de vente est fixé à 300,00 € répartis de la manière suivante :

- BE 106 : 22,30 €
- BE 204 : 113,60 €
- BH 51 : 164,10 €

Chacune de ces 3 parcelles jouxte ou est située à proximité de parcelles de bois communales.

L'acquisition en bloc des 3 tènements présente l'intérêt d'agrandir la surface de bois propriété de la commune ou de pouvoir servir éventuellement de « monnaie d'échange » en cas d'acquisition ou d'échange futurs.





**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
DECIDE**

**POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0**

- **D'APPROUVER** l'acquisition des parcelles BE 106, BE 204 et BH 51,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toute pièce inhérente à cette opération,

Les frais d'acte notarié seront à la charge de la collectivité.

RAPPORTEUSE : Madame Aurore AMOURDEDIEU

Vu le Code général des collectivités territoriales,
 Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L153-36 à L153-44 du CU,
 Vu le Plan Local d'Urbanisme de la Commune approuvé le 09/10/2019,

Vu l'article L153-38 du CU qui stipule : « Lorsque le projet de modification porte sur l'ouverture à l'urbanisation d'une zone, une délibération motivée de l'organe délibérant de l'établissement public compétent ou du conseil municipal justifie l'utilité de cette ouverture au regard des capacités d'urbanisation encore inexploitées dans les zones déjà urbanisées et la faisabilité opérationnelle d'un projet dans ces zones. »

Le Plan local d'Urbanisme de la Commune de NYONS a été approuvé en octobre 2019.
 Une zone 2AU (zone à urbaniser à vocation d'activités économiques fermée à l'urbanisation) a été identifiée dans le prolongement de la Zone du Grand Tilleul.

Ce projet d'extension s'étend sur une surface de 6 hectares environ.

La Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale dispose de la compétence développement économique et gère à ce titre la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activités.

La Zone du Grand Tilleul a été créée en 2013, et comprend 35 lots dont 33 sont commercialisés à ce jour. D'ici peu, il n'y aura plus aucune disponibilité foncière.

Sur l'ensemble du Territoire des Baronnies, l'offre en foncier économique est extrêmement réduite. Seules 2 zones d'activités proposent de rares opportunités d'installation :

- Séderon : 2 lots libres
- Saint Maurice sur Eygues : 1 lot

plus, dans le cadre de la loi Climat et Résilience, la Communauté de Communes a procédé en 2023 à la réalisation d'un inventaire du foncier bâti disponible sur l'ensemble des zones d'activités des Baronnies.

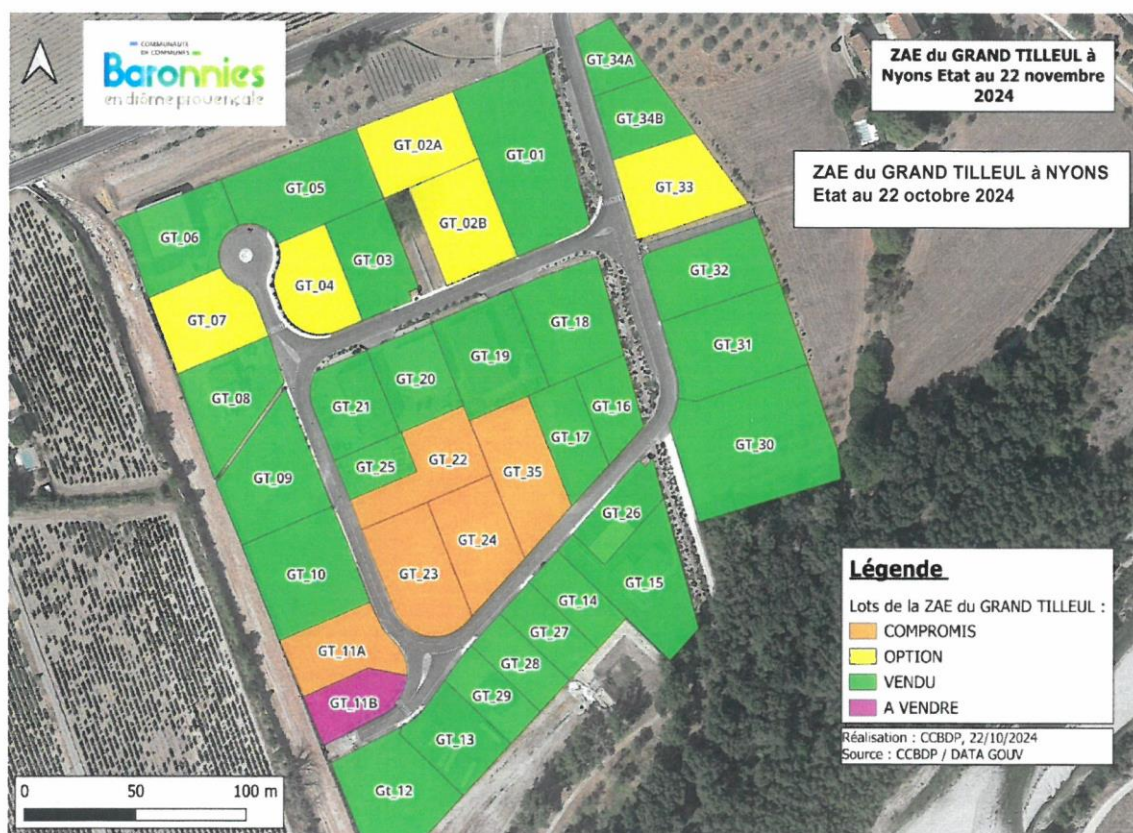
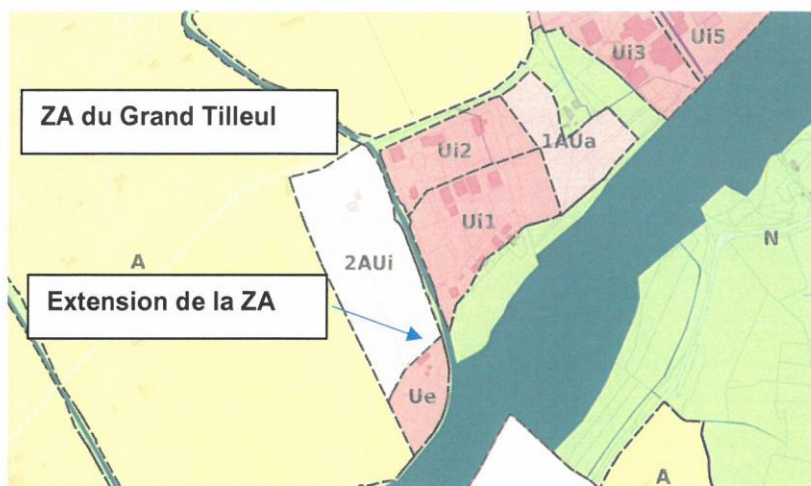
La réalisation de cet inventaire a fait ressortir le très faible nombre de locaux vacants sur le territoire. Ainsi seulement 3 599 m² de locaux soit 3,1 % de la surface bâtie totale sont vacants, ce qui conforte la Communauté de Communes dans la nécessité d'aménager de nouvelles zones d'activités.

Dans ce contexte, le territoire sera ainsi confronté d'ici un ou deux ans à une absence de foncier économique disponible avec le risque de voir des entreprises dans l'incapacité de se développer ou alors contraintes de quitter le territoire.

La Communauté de Communes et la Commune de NYONS souhaitent lancer l'extension de la Zone d'Activités du Grand Tilleul. L'ouverture à l'urbanisation du site doit passer par une modification du PLU.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le Maire à engager la procédure de modification du PLU.





Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
DECIDE

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

- **D'ENGAGER** la procédure de modification N° 2 du Plan Local d'Urbanisme en vue de permettre l'ouverture à l'urbanisation de l'extension de la Zone d'Activités du Grand Tilleul,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 20.

Le Secrétaire de séance,
Nadia MACIPE



Le Maire de NYONS,
Pierre COMBES